



Recommandations spécifiques de mise en service et d'entretien

Ce document est un complément des notices d'installation et de maintenance réf. : 3520 pour Compabloc 3000, 3996 pour Orthobloc 3000, 4031 pour Manubloc 3000, 2907 pour Compabloc 2000, 3062 pour Manubloc 2000, 2909 pour Orthobloc 2000 et de la notice générale de stockage et mise en service 2557

Nos motoréducteurs présentent un degré de protection minimale IP 55/IK 08 et nous garantissons leur température de surface. Ils sont prévus pour une utilisation dans des atmosphères explosives gazeuses de groupe II - catégorie 2 (zone 1) ou catégorie 3 (zone 2).

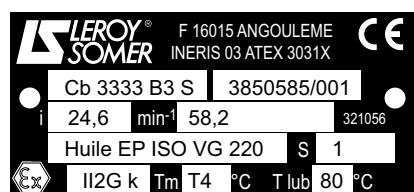
Le facteur de service du réducteur est lié à l'application, définie à la commande.

Avant mise en service :

S'assurer de la compatibilité entre les indications figurant sur la plaque, l'atmosphère explosive présente, la zone d'utilisation et les températures ambiante et de surface.

Suivre les instructions de la fiche de lubrification ATEX correspondant au produit et à sa position de fonctionnement.

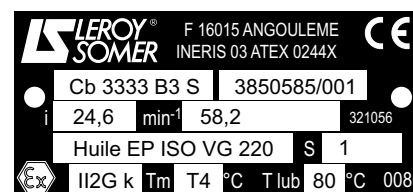
Procéder au dépoussiérage de l'ensemble de la machine.



INERIS n° 03 ATEX 3031X : Réducteur seul

Marquage réducteur

Cb : Réducteur Compabloc
3333 : Type réducteur
B3 : Position de fonctionnement
S : Forme de fixation, à pattes
N° : Numéro de série / N°
/ 001 : Numéro ordre dans série
i : Réduction exacte
min⁻¹ : Nbre de tours par minute
S : Service
EP ISO VG : Selon ISO, grade de
220 : Viscosité à 40°C en cSt



INERIS n° 03 ATEX 0244X : Motoréducteur

CE Repère légal de la conformité du matériel aux exigences des Directives Européennes

Classe de température	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Température de surface maxi G	450°C	300°C	200°C	135°C	100°C	8 °C

Classe de température	T4	T5
Température de surface maxi GD	125°C	100°C

Marquage spécifique ATEX

0080 : Numéro d'identification de l'INERIS (Organisme Notifié)

Ex : Marquage spécifique

II 2G k / II 2GD k : Groupe II, catégorie 2, Gaz / Groupe II, catégorie 2, Gaz-Poussières

II 3G k / II 3GD k : Groupe II, catégorie 3, Gaz / Groupe II, catégorie 3, Gaz-Poussières

T m(ax) : Température maximale de surface : suivant le tableau ci-dessus des classes de température

T lub : lubrifiant : Température relevée lors d'essais usine (température ambiante 20 °C)

N° attestation : N° de l'attestation CE de type délivrée par l'INERIS

Eventuellement : marquage supplémentaire prévu dans l'attestation CE

CONDITIONS SPÉCIALES D'UTILISATION ET SÉCURITÉ

! Lubrification : voir notice de mise en service
 Vérification du niveau d'huile suivant instruction de la fiche de lubrification ATEX.
 Si fuite, remplacement des joints par personnel qualifié. Nettoyage périodique.

! Motoréducteurs : régler la protection magnétothermique du moteur à l'intensité nominale plaquée.

! Réducteurs seuls AP : raccorder le réducteur à la terre.

• Si entraînement par poulies/courroies :

- Les courroies doivent être antistatiques et difficilement propagatrice de la flamme.
- Respecter les règles de l'art et les préconisations du constructeur pour la tension des courroies.

• Si entraînement par pignon/chaîne :

- Respecter les règles de l'art et les préconisations du constructeur ainsi qu'une lubrification adéquate.

CETTE NOTICE DOIT ÊTRE TRANSMISE À L'UTILISATEUR FINAL



Zone 2 - Réducteur seul

LERROY SOMER

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION Réducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Réducteurs des séries Ch - Ot - Mah pour atmosphères gazeuses

portent sur leur plaque signalétique les marquages suivants :

CE (à HDG à ou HDG e T) sur les T1 à T6 (pour zone 2)

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 1127-1 - EN 13463-1 à EN 13463-8
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectué(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Visa de la direction qualité : **A. FONTANEAU**

Visa de la direction technique : **Ph. GUERAUD**

Q30 T111 Rév C du 25/06/10

Zone 2 - Motorréducteur

LERROY SOMER

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION Motorréducteur

Nous, **MOTEURS LEROY-SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Motorréducteurs des séries Ch - Ot - Mah avec ou sans variateur de vitesse et Moteurs Asynchrones des séries FLSD (E) - (F) LSE - (F) LSN (IA, ES, MV, C, IAW, ...) pour atmosphères gazeuses

portent sur leur plaque signalétique les marquages suivants :

CE 0080 (à HDG Ex e II B ou C T1 à T6 ou Ex e II T1 à T6 ou Ex e II T1 à T6 (pour zone 2)

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 1127-1 - EN 13463-1 à EN 13463-8 EN 61241-0:2006 & EN 61241-1:2004 IEC 60034 - IEC 60072 - EN 60529
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998
- Les exigences de fabrication sont couvertes Par la notification ASSURANCE QUALITE DES PRODUITS : **INERIS**

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectué(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Nota : Lorsque les moteurs sont alimentés par des convertisseurs électroniques adaptés et/ou servis à des dispositifs électroniques de commande ou de contrôle, ils doivent être installés par un professionnel qui se rendra responsable du respect des règles de la compatibilité électromagnétique du pays où le produit est installé.

Visa de la direction qualité : **A. FONTANEAU**

Visa de la direction technique : **Ph. GUERAUD**

Q30 T112 Rév C du 25/06/10

Zone 1 et zone 2 - Réducteur seul

LERROY SOMER

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION Réducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Réducteurs des séries Ch - Ot - Mah pour atmosphères gazeuses

portent sur leur plaque signalétique les marquages suivants :

CE (à HDG à ou HDG e T1 à T6 pour zone 1 et pour zone 2)

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 1127-1 - EN 13463-1 à EN 13463-8
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998
- Aux types ayant fait l'objet de l'autorisation d'examen de type délivrée par l'organisme notifié : INERIS (00010) - HP 2 - Parc technologique ALATA, 60130 - VERDUN, EN HALATTE

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectué(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Visa de la direction qualité : **A. FONTANEAU**

Visa de la direction technique : **Ph. GUERAUD**

Q30 T109 Rév C du 25/06/10

Zone 1 et zone 2 - Motorréducteur

LERROY SOMER

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ ET D'INCORPORATION Motorréducteur

Nous, **MOTEURS LEROY SOMER, Usine de RABION**, déclarons, sous notre seule responsabilité, que les produits :

Motorréducteurs des séries Ch - Ot - Mah avec ou sans variateur de vitesse avec Moteurs Asynchrones des séries FLSD (E) - (F) LSE - (F) LSN (IA, ES, MV, C, IAW, ...) pour atmosphères gazeuses

portent sur leur plaque signalétique les marquages suivants :

CE 0080 (à HDG Ex e T... ou Ex e II B ou C T... pour zone 1 et pour zone 2)

sont conformes :

- Aux normes internationales : EN 61241-0:2006 & EN 61241-1:2004 EN 1127-1 - EN 13463-1 à EN 13463-8 IEC 60034 - IEC 60072 - EN 60529
- A la Directive Europe Transitec : 2006/95/CE
- A la Directive européenne ATEX : 94/9/CE
- A l'arrêté du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : ATEP 98 702-65 A du 29-7-1998
- Aux types ayant fait l'objet de l'autorisation d'examen CE de type délivrée par l'organisme notifié : INERIS (00014) X pour la série FLSD (E) INERIS 01ATEX0061 X INERIS (00046) - BP 2 - Parc technologique ALATA, 60130 - VERDUN, EN HALATTE INERIS 01ATEX0019 X pour la série (F) LSE INERIS 01ATEX0019 X INERIS 01ATEX3904 X pour la série (F) LSN
- Les exigences de fabrication sont couvertes Par la notification ASSURANCE QUALITE DES PRODUITS : **INERIS**

Cette conformité permet l'utilisation de ces gammes de produits dans une machine soumise à l'application de la Directive Machines 2006/42/CE, sous réserve que leur intégration ou leur incorporation ou/et leur assemblage soit effectué(e) conformément entre autres aux règles de la norme EN 60204 « Equipement Electrique des Machines » et à la Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE.

Les produits définis ci-dessus ne pourront être mis en service avant que la machine dans laquelle ils sont incorporés n'ait été déclarée conforme aux Directives qui lui sont applicables.

L'installation de ces matériels doit respecter les règlements, les décrets, les arrêtés, les lois, les directives, les circulaires d'applications, les normes, les règles de l'art et tout autre document concernant leur lieu d'installation. Le non-respect de ceux-ci ne saurait engager la responsabilité de LEROY-SOMER.

Nota : Lorsque les moteurs sont alimentés par des convertisseurs électroniques adaptés et/ou servis à des dispositifs électroniques de commande ou de contrôle, ils doivent être installés par un professionnel qui se rendra responsable du respect des règles de la compatibilité électromagnétique du pays où le produit est installé.

Visa de la direction qualité : **A. FONTANEAU**

Visa de la direction technique : **Ph. GUERAUD**

Q30 T110 Rév C du 25/06/10